

RÈGLEMENT CHAMPIONNATS RÉGIONAUX U18 et plus

Centre-Val de Loire

MAJ document : 28/04/2026

1. RÈGLEMENT DES EPREUVES

➤ Courses :

Les courses de sprint (100m, 200m, haies hautes) se dérouleront en 2 tours. Les séries seront organisées par niveau puis les finales par catégorie. Pour les 200 m, 400 m et 400 m haies les couloirs 1 et 2 seront neutralisés.

Pour les autres distances, des finales directes de niveau sont prévues, sur la base du bilan des engagements.

➤ Concours :

En fonction du nombre d'engagés, les concours pourront être dédoublés. Dans ce cas, les compositions des concours seront effectuées soit par niveau soit par catégorie (un concours U18 + un concours U20 et plus).

Tous les athlètes disposeront de 3 essais. Les 8 premiers de chaque catégorie (U18/U20/U23-SE) ou TC des concours de niveau bénéficieront de 3 essais supplémentaires.

2. QUALIFICATIONS

Les quotas de qualification :

FEMME					HOMME				
	Quota Max TCF	Quota U18	Quota U20	Quota U23/SE		Quota Max TCM	Quota U18	Quota U20	Quota U23/SE
100 m	72	24	24	24	100 m	72	24	24	24
200 m	60	24	18	18	200 m	60	24	24	16
400 m	48	16	16	16	400 m	48	16	16	16
800 m	48	16	16	16	800 m	48	16	16	16
1500 m*	48	16	16	16	1500 m*	64	24	16	24
3000 m*	12	12			3000 m*	12	12		
5000 m	12		12		5000 m	16		16	
100 m haies	32	16	16		110 m haies	32	12	12	12
400m haies	30	12	18		400m haies	30	12	18	
Steeple	12	12			Steeple	24	12	12	
Marche*	12	6	Invitées		Marche*	12	6	Invités	
Hauteur	24		24		Hauteur	24		24	
Perche	24		24		Perche	24		24	
Longueur	32		32		Longueur	32		32	
Triple Saut	32		32		Triple Saut	32		32	
Poids	28	12	16		Poids	28	12	8	8
Disque	24		24		Disque	24	12	8	8
Marteau	24	12	12		Marteau	24	8	8	8
Javelot	24	12	12		Javelot	28	12	16	

* Sur le 3000m (U18 - 24 mai Joué les Tours), le 5000m marche (U18 - 27 juin à Romorantin) et le1500m (TTC - 27 juin à Romorantin) les inscriptions sont libres sur les meetings support de ces championnats régionaux.

Période de réalisation des minimas : du **1^{er} septembre au 7 juin inclus** pour les épreuves figurant au programme des régionaux à Saint-Cyr le 13 juin et du **1^{er} septembre au 14 juin inclus** pour les épreuves au programme des régionaux à Bourges le 21 juin, uniquement sur des performances en plein air. Un nombre maximal de participants est fixé pour chaque épreuve, conformément au tableau des quotas.

La liste des athlètes qualifiables sera mise en ligne le **lundi 9 juin à 12h00** pour St Cyr et le **lundi 16 juin à 12h00** pour Bourges sur le site de la Ligue Centre-Val de Loire (<https://centrevaldeloire-athletisme.com>). Les clubs auront jusqu'au **mercredi suivant à 13h00** pour confirmer la participation de leurs athlètes.

Demandes de Qualifications Exceptionnelles :

Les demandes de QE devront être envoyées à la Ligue via la plateforme Pay Asso ([en cliquant ICI](#)), **avant le lundi 9 juin à 8h00** pour St Cyr et **avant le lundi 16 juin à 8h00** pour Bourges. Aucune demande ne sera traitée après cette date. La demande est payante (15€), quelle que soit la décision de la CSO. Le montant sera remboursé si l'athlète figure parmi les 8 premiers de sa catégorie. Les demandes de QE acceptées seront intégrées dans la liste des qualifiables rentrant dans les quotas d'engagés.

Publication des qualifiés :

La liste définitive des qualifiés sera publiée au plus tard le **jeudi suivant la date limite de confirmation**.

3. OFFICIELS

Les clubs devront fournir un **nombre minimum d'officiels** (les jeunes juges sont acceptés), suivant le barème ci-dessous :

Pour chaque jour,

- 2 à 5 engagés = 1 officiel
- 6 à 8 engagés = 2 officiels
- 9 à 11 engagés = 3 officiels
- 12 à 15 engagés = 4 officiels
- Plus de 15 engagés = 5 officiels

Il est possible que l'un des officiels soit un bénévole non formé ou en formation.

Les officiels sont invités aux réunions de jury aux horaires suivants :

- Samedi 13 juin à 15h45, avant la répartition sur les ateliers
- Dimanche 21 juin à 9h30, avant la répartition sur les ateliers

Les repas du samedi soir (Saint-Cyr) et du dimanche midi (Bourges) seront offerts par l'organisation.

4. AUTRES INFORMATIONS

Cette compétition étant un championnat régional, des titres seront décernés mais seules les catégories U18 et U20 seront récompensées.